



Chers parents,

Cela fait maintenant 3 semaines que les enfants ont repris le chemin de l'école. Ils ont eu le temps de s'adapter au changement de classe, au rythme ainsi qu'aux nouvelles règles (pour certains).

Afin de faire respecter les règles justement, nous aimerions votre collaboration.

Comme indiqué dans la Charte des parents du journal de classe. Nous aimerions le respect de l'horaire mais nous aimerions également que les parents de primaire laissent leur « grand » enfant se diriger seul jusqu'à sa classe (*Seuls les parents d'élèves de maternelle qui accompagnent leur enfant seront autorisés à entrer dans la cour*).

De plus, l'accès aux locaux (en ce compris le réfectoire, cours de récréation, salle de gymnastique) est interdit aux parents durant les heures scolaires sauf autorisation préalable obtenue auprès de la direction ou d'un membre du personnel.

Nous vous remercions pour votre compréhension et votre aide.

Roxane Lemaire  
Aide Administrative

### Charte des parents de primaire

- Merci de respecter l'horaire de l'école (8h30-15h et 12h10 le mercredi).
- Merci de respecter le projet du citoyen éco-responsable (boîte à tartines, gourde, boîte à collation, éviter l'aluminium et le cellophane).
- Seuls les parents d'élèves de maternelle qui accompagnent leur enfant seront autorisés à entrer dans la cour.
- S'il vous arrive d'être en retard (au-delà de 8h30), nous vous demandons de vous rendre avec votre enfant au secrétariat ou auprès de la direction pour valider votre arrivée. Votre enfant rejoindra ensuite seul sa classe.
- Si votre enfant retourne avec une autre personne que d'habitude, prévenir le titulaire par écrit ou le secrétariat par téléphone, par mail.
- En cas de conflits entre enfants, il sera nécessaire de passer par un membre de l'école ou toute autre personne attachée à l'école pour y remédier.
- Pour le bien de vos enfants, il est très important de COMMUNIQUER entre nous. Des moyens existent:

Le journal de classe vous donnera des indications sur le quotidien de votre enfant et sur le travail qu'il doit effectuer à la maison.

Les réunions vous permettront d'avoir un contact avec l'enseignant : une réunion collective se penchera sur le fonctionnement de la classe et les réunions individuelles seront des moments privilégiés pour parler de votre enfant.

Vous êtes les bienvenus à l'école pour rencontrer l'enseignant de votre enfant, mais cela doit se faire uniquement en dehors des heures de classe et suite à une demande de rendez-vous via le journal de classe.

L'espace numérique de travail « Toute mon année ». Celui-ci vous permettra d'avoir des retours en photo de certaines activités, de contacter directement le titulaire.